

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Lutte contre les violences intrafamiliales

Digne-les-Bains, le 01/04/2020

dans le contexte de confinement  
lié à l'épidémie de Covid19

Le contexte particulier de confinement, indispensable à l'endiguement de la pandémie de Covid-19, constitue malheureusement un terreau favorable aux violences intrafamiliales : la promiscuité, les tensions, l'anxiété peuvent y concourir. Le Gouvernement et le Ministère public y sont particulièrement vigilants et sont pleinement mobilisés dans la lutte contre ce fléau.

Pour tout cas de danger grave et immédiat, avec nécessité d'une intervention sur place, il convient de contacter les services de première urgence : **le 17 est évidemment à la disposition des victimes et doit impérativement être le moyen de contact utilisé en cas d'urgence**. Il permet une action rapide de la police ou de la gendarmerie et que tout soit mis en place pour protéger la ou les victimes.

À partir de ce mercredi 1<sup>er</sup> avril, et pour au moins toute la période du confinement, ces personnes ont aussi la possibilité de donner l'alerte en toute discrétion via un **SMS adressé au 114**. Les opérateurs derrière ce SMS d'urgence préviendront ensuite les forces de l'ordre en leur transmettant les coordonnées de la victime.

**Les victimes de violences intrafamiliales peuvent également se rendre dans la pharmacie la plus proche de leur domicile**, où elles seront accueillies et où l'alerte sera immédiatement donnée auprès des forces de l'ordre.

Afin de prendre en charge au plus vite les victimes, les forces de police et de gendarmerie ont reçu consigne d'intervenir en urgence pour les appels provenant des pharmacies.

Ce nouveau dispositif permet :

- une alerte efficace et discrète vis-à-vis de la personne violente ;
- une prise en charge rapide des victimes ;
- le dépôt de plainte, le début de l'enquête judiciaire et la recherche de solutions de mise à l'abri des victimes malgré le confinement.

Durant toute la période du confinement, **la plateforme de signalement des violences conjugales**, sexuelles et sexistes mise en place par le ministère de l'Intérieur pour signaler des violences et pouvoir bénéficier d'assistance et de conseils est pleinement opérationnelle, disponible sur **arretonslesviolences.gouv.fr**.

La plateforme reste active **24 heures sur 24, 7 jours sur 7**, et permet de dialoguer avec des forces de l'ordre formées aux violences conjugales, sexistes et sexuelles **de manière anonyme et sécurisée**. Chacun peut diriger les victimes de violences conjugales vers cette plateforme, plus adaptée à la période.

Le **3919** (*Violence Femmes Info*) constitue le numéro national de référence pour les femmes victimes de violences (conjugales, sexuelles, psychologiques, mariages forcés, mutilations sexuelles, harcèlement...). Il propose une écoute, il informe et il oriente vers des dispositifs d'accompagnement et de prise en charge.

Ce numéro garantit l'anonymat des personnes appelantes mais n'est pas un numéro d'urgence comme le 17 par exemple qui permet pour sa part, en cas de danger immédiat, de téléphoner à la police ou la gendarmerie.

**Pour l'enfance en danger**, le numéro d'appel « **119** » est joignable 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 en priorisant les appels d'enfants. Le Secrétariat d'État en charge de l'enfance appelle à chacun à redoubler de vigilance pendant cette période, et à composer le 119 si l'on est témoin, même auditif, même dans le doute, de violence commise sur un enfant, quelle que soit sa nature. Cela vaut également pour les enfants et adolescents confrontés à une telle situation pour eux-mêmes ou pour un autre mineur en danger. L'appel, gratuit depuis tous les téléphones, n'apparaît sur aucun relevé téléphonique.

Dans les Alpes-de-Haute-Provence les services de l'État et les associations spécialisées restent également mobilisés :

- **Le CIDFF 04** (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles des Alpes-de-Haute-Provence)

Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 09h à 12h et de 14h à 17h

**Numéros d'appel : N° 07 89 81 34 14 / N° 06 24 02 08 06**

- **L'AMAV 04** (Association de médiation et d'aide aux victimes des Alpes-de-Haute-Provence)

Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 09h à 12h et de 13h30 à 17h

**Numéro d'appel : N° 06 88 19 77 47**

- **Pour mise à l'abri d'urgence** (demande d'hébergement d'urgence) : **N° 115**

## Service de la communication et de la représentation de l'État

Tél : 04 92 36 72 10

04 92 36 73 16

Mél : [pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

8 Rue du Docteur ROMIEU  
04016 Digne-les-Bains Cedex